

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 23 mars 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

l'an deux mil neuf

et le vingt trois mars

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 mars 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Daniel ULRICH – Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Jean PLIQUET - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT – Emmanuelle RASSENEUR

Objet de la délibération

Convention avec le Conseil Général pour la gestion des abri-voyageurs

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Conseil général propose une convention définissant les obligations de la Commune et du département dans la réalisation et la gestion d'un programme d'installation d'abris-voyageurs.

La convention concerne l'abri-voyageurs implanté au lieu-dit « La Croix Neuve ». Les prestations de la commune se limitent à la réalisation de la plate-forme et de l'alimentation électrique au besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer en son nom la convention avec le Département pour la réalisation et la gestion des abris-voyageurs sur le territoire de la Commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN